



Voiture de fonction reprise pour non paiement

Par **Pepita1969**, le **10/03/2016** à **09:38**

Bonjour
Je suis représentant sur mon cdi est noté " voiture de fonction à usage prof" .
Depuis une semaine j ai du rendre le véhicule a la St de location pour non paiement de location depuis 6 mois
Je reçois un courrier à ce jour d avertissement pour objectif de vente non atteint ...et de me ressaisir . Le fait de m avoir retiré mon véhicule pour non paiement et de ne rien me fournir en remplacement est ce légal ,?
Sachant que je n ai pas de véhicule personnel et mon employeur ne nous propose aucune solution Et le courrier des objectifs sachant que sur mon cdi aucun objectif est notéa ce jour depuis une semaine nous somme 3 VRP a ne plus pouvoir prospecter étant donné les reprises de véhiculece mois ci nous craignons qu il nous licencie ..sachant que nous ayant démunis de notre outil de travail nous sommes dans l obligation de rester chez nous . Il y a t il un texte de loi que nous puissions reprendre afin de lui faire un courrier en AR de façon a nous protéger ? Merci